

TRAQUEUR SA
Les Bureaux de la Colline
1 rue Royale
92210 SAINT-CLOUD

RAPPORT SPECIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
EXERCICE CLOS LE 31/12/2009

TRAQUEUR SA
Société Anonyme à Directoire
et Conseil de Surveillance
au capital de 2.498.483 €
Les Bureaux de la Colline
1 rue Royale
92210 SAINT-CLOUD

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

SARL AUDIT FINANCE CLERE ET ASSOCIES
47 boulevard Paul Peytral
13006 MARSEILLE

25 avenue de Wagram
75017 PARIS

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

I – ABSENCE D'AVIS DE CONVENTION

Il ne nous a été donné avis d'aucune convention soumise aux dispositions de l'article L.225-86 du Code de Commerce.

II - CONVENTIONS APPROUVEES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des convention suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

- Sociétés concernées :

- ☒ FLEET TECHNOLOGY SA, sise Savoie Technolac – Bât la Gazelle – 73375 BOURGET DU LAC, filiale à 100 % de votre Société,
- ☒ M. Marc VERDET est Président Directeur Général du Conseil d'Administration de la SA FLEET TECHNOLOGY et Président du Directoire de la Société TRAQUEUR.

- Nature des conventions

☒ Convention de trésorerie :

Les avances en compte courant consenties à la SA FLEET TECHNOLOGY ont été rémunérées au taux Euribor. 3 M majoré de 0,5 %.

- Total des intérêts facturés par la SA TRAQUEUR : 33.920 € H.T.
- Solde du compte courant au 31/12/2009 : 2.050.080 € débiteur.

III – INFORMATIONS

Nous vous précisons, à titre d'information, que des opérations considérées comme normales et courantes ont été effectuées entre la SA TRAQUEUR et sa filiale, la SA FLEET TECHNOLOGY.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

A Marseille, le 3 Mai 2010.

Jean-Yves CLERE
SARL AUDIT FINANCE CLERE ET ASSOCIES

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JY Clere', written over a horizontal line.